

L'ARTICLE 9 REVIENT... ET C'EST LE CŒUR DU PROBLÈME.

ARTICLE 9, LE RETOUR PAR LA FENÊTRE

Pendant des semaines, on nous a expliqué qu'un équilibre était recherché.
Pendant des semaines, le ministre nous a laissé entendre qu'un amendement gouvernemental viendrait protéger les prérogatives douanières.

La commission des lois du Sénat qui a reçu les organisations syndicales douanières a proposé des amendements qui allaient plutôt dans notre sens.

Résultat ?

Le Gouvernement rétablit purement et simplement l'article 9 dans sa version initiale. [\(ICI\)](#)
Autrement dit, un pouvoir de fouille pour toutes les forces de sécurité intérieure sans réquisition du procureur.

Le reste ?

Une vague justification du gouvernement sur les « spécificités douanières » et la promesse d'un futur décret du Premier ministre censé organiser « l'articulation opérationnelle » entre les services.

En résumé : un immense camouflet pour le DG et le ministre.

“NE VOUS INQUIÉTEZ PAS, TOUT VA BIEN SE PASSER...”

C'est désormais le discours officiel.

On tente de nous faire avaler que policiers, gendarmes et douaniers vont, naturellement, « se coordonner », avec des zones de compétence plus ou moins identifiées pour chacun et des protocoles locaux censés régler les difficultés.

Soyons sérieux !

Dans les aéroports, les ports et les plateformes logistiques, la Police nationale et la Gendarmerie sont déjà présentes en nombre et ne laisseront la place à personne.

Qui empêchera demain la GTA de venir au pied d'un avion pour passer un chien stupéfiant sur des bagages en cours de déchargement ?

Qui empêchera des policiers ou des pafistes de faire passer des bagages au RX ?

Certainement pas la loi RIPOST, car l'objet même du texte, est désormais de l'autoriser.

Loi RIPOST,
MAI 2026



ET QUAND IL FAUDRA ARBITRER ?

Le message transmis par la Direction Générale est très clair : les éventuels arbitrages seront pris par le Premier ministre.

Autrement dit, **demain, lorsqu'il faudra déterminer qui fait quoi sur le terrain, ce seront les préfets, les logiques du ministère de l'Intérieur et les rapports de force locaux qui décideront.**

Chacun sait très bien qui pèsera le plus lourd dans ces arbitrages. Sûrement pas la Douane et ses représentants !

LE VRAI PROJET COMMENCE À APPARAÎTRE

Depuis des mois, les signaux s'accumulent :

- Transfert progressif des pouvoirs de contrôle des douaniers.
- Montée en puissance de la Gendarmerie sur le contrôle des flux.
- Réorganisation de la DG et centralisation du pouvoir.
- Dilution progressive de la spécificité douanière.

À force de rétrécir la Douane, on entrevoit le projet final : faire de la Douane une simple force périphérique du ministère de l'Intérieur.

LES DÉCRETS "PLUS TARD" ? ON CONNAÎT LA MUSIQUE

On nous demande aujourd'hui de faire confiance à un futur décret d'application. Très bien.

Mais cela fait déjà des années que certains décrets attendus ne sortent jamais. Et surtout, chacun sait une chose fondamentale : ce sont les décrets d'application qui donnent la véritable portée d'une loi.

Autrement dit, le Gouvernement demande aujourd'hui aux douaniers de signer un chèque en blanc.

Pour la CFDT Douane, c'est Niet !

CE FAMEUX ARTICLE 9 NE SERA DONC PAS SUPPRIMÉ

C'est bien là le cœur du problème.

Derrière les éléments de langage sur la coordination et les complémentarités, une réalité demeure : **les forces du ministère de l'Intérieur obtiennent un pouvoir de fouille étendu pendant que la Douane voit progressivement ses missions rognées.**

Tout a été savamment préparé : la réforme du cadre supérieur qui permettra à des Administrateurs extérieurs à la DGDDI de se recaser facilement en Douane, un projet « Douane 2030 » qui ressemble étrangement à ce qui s'est passé à la DGCCRF qui a une direction fantôme mais est, en fait, aux ordres du préfet, la multiplication des missions hors cœur de métier de la Douane (sécurisation JO, etc.).

La question de fond n'est pas la coopération avec les forces du ministère de l'Intérieur, nous travaillons déjà avec elles au quotidien. Le véritable sujet, c'est l'effacement progressif de la Douane, concurrencée sur son propre terrain, et qui ne pourra pas échapper à un rattachement au préfet.

Ne nous leurrions pas ! Quand un Gouvernement rétablit exactement ce qu'il prétendait vouloir corriger, ce n'est plus un malentendu, c'est un choix politique.

ET PARCE QU'IL S'AGIT BIEN D'UN CHOIX POLITIQUE, NOUS CONTINUERONS LE COMBAT AUPRÈS DES PARLEMENTAIRES POUR DÉFENDRE UNE DOUANE DE PLEIN EXERCICE, INDÉPENDANTE, DOTÉE DE VÉRITABLES MOYENS ET PLEINEMENT RECONNUE DANS SES MISSIONS DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION.